

Section VIII

Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux

CHAPITRE 41

Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs

Notes

1.- Le présent chapitre ne comprend pas :

a) les rognures et déchets similaires de peaux brutes (no 05.11);

b) les peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (nos 05.05 ou 67.01, selon le cas);

c) les cuirs et peaux bruts, tannés ou apprêtés, non épilés, d'animaux à poils (chapitre 43). Entrent toutefois dans le chapitre 41 les peaux brutes non épilées de bovins (y compris les buffles,) d'équidés, d'ovins (à l'exclusion des peaux d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, et des peaux d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet), de caprins (à l'exclusion des peaux de chèvres, de chevrettes ou de chevreaux du Yemen, de Mongolie ou du Tibet), de porcins (y compris le pécari), de chamois, de gazelle, de chameau et dromadaire, de renne, d'élan, de cerf, de chevreuil ou de chien.

2.- A) Les nos 41.04 à 41.06 ne comprennent pas les cuirs et les peaux ayant subi une opération de tannage (y compris de prêtannage) réversible (nos 41.01 à 41.03, selon le cas).

B) Aux fins des nos 41.04 à 41.06, le terme "en croûte" couvre également les cuirs et peaux qui ont été retannés, colorés ou nourris en bain avant le séchage.

3.- Dans la nomenclature, l'expression "cuir reconstitué" s'entend des matières reprises au no 41.15.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
41.01		Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus.										
	4101.20	- Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	4101.20.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4101.50	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	4101.50.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4101.90	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	4101.90.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.02		Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1 point c) du présent chapitre.										
	4102.10	- Lainées	4102.10.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4102.2	- Epilées ou sans laine:										
	4102.21	-- Picklées	4102.21.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4102.29	-- Autres	4102.29.00			7	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.03		Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre.										
	4103.20	- De reptiles	4103.20.00			7 - 11	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4103.30	- De porcins	4103.30.00			7 - 11	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4103.90	- Autres	4103.90.00			7 - 11	2	2	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.04		Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés.										
	4104.1	- A l'état humide (y compris "wet-blue") :										
	4104.11	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleurs	4104.11.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4104.19	-- Autres	4104.19.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4104.4	- A l'état sec (en croûte) :										
	4104.41	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	4104.41.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							DD DC	DD TR	011	Autres		
41.05	4104.49	-- Autres	4104.49.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées.										
	4105.10	- A l'état humide (y compris "wet-blue")	4105.10.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.06	4105.30	- A l'état sec (en croûte)	4105.30.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés.										
	4106.2	- De caprins :										
	4106.21	-- A l'état humide (y compris "wet-blue")	4106.21.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.22	-- A l'état sec (en croûte)	4106.22.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.3	- De porcins :										
	4106.31	-- A l'état humide (y compris "wet-blue")	4106.31.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.32	-- A l'état sec (en croûte)	4106.32.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.40	- De reptiles	4106.40.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.9	- Autres :										
41.07	4106.91	-- A l'état humide (y compris "wet-blue")	4106.91.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4106.92	-- A l'état sec (en croûte)	4106.92.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du no 41.14.										
	4107.1	- Cuirs et peaux entiers :										
	4107.11	-- Pleine fleur, non refendue	4107.11.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4107.12	-- Côtés fleur	4107.12.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4107.19	-- Autres	4107.19.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4107.9	- Autres, y compris les bandes :										
	4107.91	-- Pleine fleur, non refendue	4107.91.00			11	5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4107.92	-- Côtés fleur	4107.92.00			11	5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.12	4107.99	-- Autres	4107.99.00			11	5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4112.00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés même refendus, autres que ceux du no 41.14.	4112.00.00				5	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes				
							Importation				Exportation
							DD DC	DD TR	011	Autres	
41.13		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poil, même refendus, autres que ceux du no 41.14.									
	4113.10	- De caprins	4113.10.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4113.20	- De porcins	4113.20.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4113.30	- De reptiles	4113.30.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4113.90	- Autres	4113.90.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.14		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés.									
	4114.10	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	4114.10.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4114.20	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	4114.20.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
41.15		Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir.									
	4115.10	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	4115.10.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	4115.20	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	4115.20.00				5	4	3	013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044